



INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE – IAS -

Durée de la formation une journée (7heures) – 499 € TTC

Formateurs : Ravy JOSEPH / Nicolas BARRE – Organisme Qualiopi 2023



Moyens utilisés : Fichiers Powerpoint, Word, PDF // **Prérequis :** aucun // **lieu de la formation :** France et DOM-TOM // **lieu de la validation :** France et DOM TOM // **Public :** agents, conseillers, mandataires, courtiers, salariés.

Objectifs pédagogiques :

1. Protéger la responsabilité civile professionnelle des conseillers, courtiers, agents, mandataires et salariés.
2. Éviter les pièges de la transaction assurantielle et les erreurs à ne pas commettre (marché cible, DDA, Gouvernance produit, etc...)
3. Maîtriser la directive distribution d'assurance (DDA) pour assurer une conformité optimale.

Supports utilisés : Présentiel ; classe virtuelle

Objectifs : Sensibiliser les participants en intermédiaire en assurance sur la connaissance du métier, l'obligation d'un conseiller vis-à-vis des clients (devoir d'information, de conseil, de suivi, d'alerte et de transparence), l'importance et l'utilisation des procédures illustrées par les outils qui leur permettront de réaliser l'objectif nécessaire d'une conformité d'un cabinet, avec un accent particulier sur la DDA et la Gouvernance.

La formation « IAS » déclinera sur les thèmes suivants :

- 1. Qu'est-ce qu'un conseiller en intermédiaire en assurance ?**
 - Qu'est-ce qu'un intermédiaire en assurance ?
 - Rôle d'un intermédiaire et ses obligations.
 - Conditions pour être un intermédiaire.
- 2. Quelles sont les conditions pour remplir la fonction d'un intermédiaire en assurance ?**
 - Territoire de connaissance d'un intermédiaire (assurance, IOBPS, etc.).
 - Connaissance approfondie de la Directive Distribution d'Assurance (DDA)
 - Focus sur la Gouvernance produits d'un point de vue du cabinet (interne) et externe d'un point de vue Cie sur le marché cible (positif/négatif).
- 3. Les obligations et mentions légales**
 - Souscriptions ORIAS / RGPD / RC PRO / Syndicat IAS.
 - Mise en place d'un process.
 - Mentions légales.
- 4. Vigilance obligatoire concernant la Lutte Anti-Blanchiment et Financement de Terrorisme**
 - Lutte Anti-Blanchiment procédures (IAS/VAD).

- Cartographie des risques (IAS/VAD).
- Procédure sur PPE / PS.
- Schéma d'un blanchiment.

5. Intermédiaire en Assurance : de sauvegardes informatiques des données confidentielles - RGDP

- Plan de Continuité d'Activité, sécurité et archivage des données numérisés
- RGPD, mise en œuvre de la prévention

❖ Méthode mobilisée :

La formation se déroule soit en présentiel soit en synchrone, en fonction du choix du commanditaire. La pédagogie appliquée prend en compte des applications concrètes du terrain, une évaluation préalable mesure le niveau de connaissance de chaque apprenant. Des mises en application sont réalisées tout au long de la formation dans l'objectif de vérifier les acquisitions de manière individuelle.

❖ Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, les acquisitions seront vérifiées par les tests d'évaluation sous forme de quizz corrigés par le formateur.

❖ Modalités et délai d'accès :

Pour accéder à cette formation, la demande conventionnelle doit être faite au moins 48h avant le démarrage de la formation.

❖ Accessibilité :

Nous étudions au cas par cas toutes les situations d'handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

SARL JR CONSEILS

M. Ravy JOSEPH
56, rue de Verdun

94500 CHAMPIGNYSUR MARNE

TEL : 06 09 09 86 78 // rj@jrconseils.fr

RCS Créteil : 827 633 181 & Siret : 827 633 181 00017 & Code NAF : 7022 Z

TVA Intracommunautaire : FR 61 827633181

RCP HISCOX : n° HSKIN320004791A - RCP SOGESSUR : n° 142201703183351-01

JR CONSEILS numéro de déclaration d'activité N° 11 94 11969 94

JR COSNEILS applique la mention RGPD conformément au règlement européen N° 2016/679/UE du 27 avril 2016